MAIRIE

Conseil Municipal du 11 mai 2026

Délibération n°2026.05.11

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 029-212902712-20260511-D_2026_05_11-DE

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Maire : Mme Marie-Claire HÉNAFF
Secrétaire de séance : Roselyne HAMON

L'an deux mille vingt-six, le 11 mai 2026 à 20h00, le conseil municipal de la commune de Saint-Vougay s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Mme Marie-Claire HÉNAFF, Maire.

Date de convocation : 30 avril 2026

Étaient présents : Mme Marie-Claire HÉNAFF, M. Jean-Luc POSTEC, Mme Katell IZORÉ, M. Christophe QUENEL, Mme Nathalie TANNÉ, M. Fabrice TANGUY, Mme Roselyne HAMON, M. Olivier PALUD, M. Gaëtan PAPE, Mme Isabelle ROCABOIS, M. Olivier CADIOU, Mme Sophie PERSON, M. Thibault HENRY.

Absentes excusées : Mme Martine PALUD donne procuration à M. Christophe QUENEL
Mme Nathalie DELACOUDRE donne procuration à Mme Marie Claire HENAFF

Secrétaire de Séance : Mme Roselyne HAMON

D. n° 2026.05.11 : Renouvellement Prêt Relais

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que, par délibération en date du 04 avril 2025, la commune avait sollicité un prêt relais d'un montant de 200 000.00 € auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère destiné à financer les travaux de viabilisation de l'extension du Lotissement « Clos de la Vallée ».

Ce prêt, bien que validé n'a pas été utilisé au cours de l'année 2025, il est proposé au conseil municipal de le renouveler et de l'augmenter suite au budget 2026.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'offre faite par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère, et décide en conséquence,

- **AUTORISE** Mme le Maire à réaliser auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère, de renouveler l'emprunt dont les principales sont les suivantes :

  - Montant maximum du crédit de trésorerie : 208 000 €
  - Durée : 24 mois avec un différé de 21 mois
  - Taux variable= Euribor 3 mois moyenné de 2.1070 % + 0.85 % **soit 2.957 %**
  - La commission d'engagement : Néant
  - Frais de dossier : 0.15 % du montant emprunté

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales.

Le secrétaire
Roselyne HAMON

Le Maire
Marie-Claire HÉNAFF

MAIRIE DE ST VOUGAY 29440

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3, Contour de la Motte – 35044Rennes Cedex – ou par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site wwwtelerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.